



**Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.)
"SEJOUR SKI ALPES - 2020"**

Etabli en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (notamment de l'article 27) ainsi que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Dénomination de l'établissement public local d'enseignement

Collège de l'Albe
Route de Sainte-Anne
57670 ALBESTROFF

Téléphone : 03 87 50 12 20
Télécopie : 03 87 50 12 28

Pouvoir Adjudicateur

Monsieur Philippe CARRARA, Principal

Personne responsable du suivi du présent marché

Monsieur Bruno JAMETTE, Adjoint-Gestionnaire

Type de produits

Transports | Services
PS03 | Sorties et voyages

Code CPV

63515000-2 | Services de voyages

Description

- **Destination** : dans les Alpes en Haute-Savoie ou en Savoie (au pied des pistes, sans transport ni navette sur place) ;
- **Nombre de participants** : 52 (48 élèves de 4ème et 4 accompagnateurs) ;
- **Durée** : 6 jours ;
- **Dates** : durant la période du 8 au 22 mars 2020 ;
- **Caractéristiques du séjour** : voyage sportif dont le déroulement et les activités proposées doivent correspondre au programme joint en annexe du présent dossier de consultation ;
- **Hébergement** : en centre de vacances, en pension complète (4 repas quotidiens, **dont goûter**). Restauration sous forme de **buffet/self**. L'offre prend en compte les régimes spécifiques (allergie, sans porc...). L'hébergement doit être agréé « Education nationale » en conformité avec la réglementation en vigueur. Hébergement en chambre de **2 à 5 personnes**. Sanitaires en nombre suffisant (1 pour 10 minimum). Linge de couchage fourni. Le séjour comprend 9 demi-journées d'activités de ski alpin (**forfaits remontées mécaniques 5 jours pour tous les participants**), **le prêt du matériel de ski du dimanche au vendredi pour tous les participants et le prêt de luges post activités ski**. L'activité de ski alpin **est encadrée par des moniteurs qualifiés conformément à la réglementation en vigueur**. Le séjour comprend également : mise à disposition de salles de jeux avec jeux (jeux de société, tennis de table, baby-foot, etc.), d'une salle de réunion, d'une chaîne hi-fi, d'un vidéo projecteur/dvd ;
- **Mode de transport principal** : autocar grand tourisme, formule (Aller et retour) ;
- **Souscription d'assurances** : prévoir une assurance annulation individuelle ainsi qu'une assurance annulation groupe (attentats, catastrophes naturelles et technologiques) avec possibilité de report du voyage. **Le calcul de l'assurance annulation groupe inclus dans le prix total doit être divisible par le nombre de participants.**

Personne à contacter pour des précisions sur le séjour

Les candidats pourront poser des questions par courrier électronique à **M. Jérôme FRANCOIS (Professeur d'EPS et organisateur)** à l'adresse : jerome.francois2@ac-nancy-metz.fr .

Transmission de l'offre

- Sur la plateforme de publication de l'AJI

Date et heure limites de remise des offres :

- L'offre devra être parvenue avant le **22 novembre 2019 à 12h00**.
- Tout retard entraînera l'élimination du candidat.
- Les dossiers de réponse seront obligatoirement rédigés en langue française.

Documents à produire

1. Le prix global du séjour (HT et TTC).
2. Le prix unitaire par participant.
3. Le coût du transport et de l'hébergement envisagés (**faire apparaître séparément ces deux coûts**).
4. Le coût de l'activité « ski alpin ».
5. Le prix de l'ensemble des assurances annulation.
6. Le caractère ferme et définitif des prix proposés pour la durée du marché comprenant tous les frais afférents (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).
7. Le programme détaillé des prestations en fonction du programme pédagogique fixé et joint en annexe du présent dossier de consultation.
8. L'acte d'engagement (ATTR11) joint en annexe.
9. En cas de sous-traitance, la présentation de l'entreprise et des prestataires retenus (DC3 et DC4).

Durée de validité de l'offre

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

Jugement de l'offre

Le pouvoir adjudicateur étudiera les offres et se réserve le droit de demander des compléments d'information. Une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats. L'offre qui sera retenue sera celle qui obtiendra la meilleure note sur les critères suivants :

	Pondération
1. Economiquement la plus avantageuse au regard du prix	40%
2. Qualité des services proposés	30%
3. Adéquation de l'offre par rapport à la demande décrite	30%

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note en fonction de ce barème. En cas d'égalité, le prestataire candidat qui a formulé l'offre financière, la moins élevée se verra attribuer le marché.

Modalités de paiement

Le paiement global du séjour s'effectuera par mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la réglementation en vigueur. L'unité monétaire est l'euro. Conformément aux dispositions de l'instruction n° 10-003-29 du 29 janvier 2010, le paiement avant service fait de voyages et de séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% du prix du voyage sera effectué après le séjour.

Le premier acompte de 20% sera versé à la commande et le second acompte de 50% sera versé un mois avant le départ.

Les factures d'acomptes et de solde devront être déposées sur le portail **chorus pro** de la DGFIP (Siret du collège de l'Albe : 195 726 914 00011 ; il n'existe pas de code service ; le numéro du bon de commande du collège est à reporter dans le champ « **engagement** »). Les factures devront comporter les mentions légales :

- Désignation de la personne publique contractante ;
- Nom et adresse du fournisseur ;
- Numéro de SIRET ou SIREN ;
- N° de la facture ;
- Dénomination précise des prestations ;
- Coût des différentes prestations (Transport : x euros, hébergement : x euros, activités : x euros, etc.) ;
- Montant de la TVA ;
- Numéro de compte bancaire ou postal (IBAN & BIC).